

Cultivons notre
cadre de vie



CONSEIL NATIONAL

Andilly Ville Fleurie



DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS




**ANDILLY
CULTIVE
SON CADRE
DE VIE**



**Et de 3 !
Engagés depuis bientôt
10 ans dans le label
“Villes et villages fleuris”,
nous sommes fiers
de vous annoncer
l’obtention de la 3^{ème} Fleur !
Le challenge d’une
nouvelle fleur était un
défi pour nos équipes
techniques et pour les
élus qui en définissent
l’ambition.**

Cette distinction vient récompenser les actions de la commune en matière d’embellissement et d’amélioration du cadre de vie, comme du respect de l’environnement.

Nos engagements en faveur de notre cadre de vie sont nombreux !

Nous mettons un point d’honneur à développer la maîtrise foncière et définir avec acuité les enjeux verts pour préserver la biodiversité. Un schéma directeur environnemental spécifique au plateau d’Andilly est en cours de réalisation sur une centaine d’hectares. Nous projetons également d’implanter un jardin de semences oubliées programmé et instruit dans le cadre du contrat d’aménagement régional.

Nous nous engageons à soutenir des règles de constructibilité responsable qui servent à la maîtrise de l’urbanisation de la commune.

Enfin, nous avons à cœur de garantir la notion d’écopâturage pour permettre d’entretenir les espaces naturels grâce aux espèces animales en voie de conservation telles que les brebis de race “solognot”, les vaches de race “pie noire” ou encore les ânes de Provence.

Ces prochaines années, nous veillerons à faire évoluer le cadre de vie andillois tout en portant une attention à la préservation de notre environnement et en assurant notre tranquillité.

Nous souhaitons, ainsi, développer de nouveaux espaces de respiration au cœur du village avec la création d’une coulée verte pour relier la sente des belles Molles à la sente de la Rousse, dans le cadre de l’aménagement du secteur Charles de Gaulle et des Commailles.

Sur des parcelles préemptées, différents vergers d’arbres fruitiers vont également être implantés afin de développer une action de culture agricole locale. Des aides seront accordées aux Andillois pour planter des essences d’arbres remarquables dans les jardins.

Dans le cadre du “smart village”, l’éclairage public en lampes dites LED et intelligentes sera étendu, des panneaux voltaïques seront installés pour une meilleure autonomie énergétique.

Je vous laisse découvrir dans les pages suivantes la richesse du travail et de l’investissement de toute une équipe attachée à protéger le patrimoine culturel et environnemental qui nous est confié. Merci à elle !

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Daniel Fargeot
Maire d’Andilly**





Carte d'identité

Région Île-de-France
Département : Val-d'Oise
Préfecture de Cergy-Pontoise
Sous-préfecture de Sarcelles
Canton : Montmorency
Intercommunalité : communauté
d'agglomération Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

Coordonnées : 49°00'00" Nord –
2°18'00" Est

Altitude : 200 mètres
Superficie : 270 hectares
Voirie : 20 kilomètres
Habitants : Andillois, Andilloises
Population : 2 604 habitants

Un patrimoine riche et préservé

Si l'on excepte les vestiges préhistoriques, Andilly est un des plus anciens villages d'Île-de-France. Sa naissance remonterait à un millénaire avant l'ère chrétienne. Ce n'est cependant qu'en l'an 1125 que l'on retrouve le premier titre faisant état d'Andilly et mentionnant le nom de Beaudoin d'Andiliacum, seigneur du village.

De tout temps, Andilly a été choisi par des familles célèbres, des hommes et femmes de lettres à la recherche d'une certaine quiétude.

Parmi ces personnages, Jules et Edmond Rostand, respectivement académicien et auteur du célèbre *Cyrano de Bergerac*, René Cassin, compagnon de la France libre aux côtés du général de Gaulle, Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau ou encore Stendhal, qui écrit en 1832 dans

“Souvenir d'égotisme” qu'il souhaite être enterré dans le cimetière d'Andilly près de Montmorency. À l'initiative d'un Andillois, afin d'honorer le vœu de l'écrivain, qui repose à Montmartre, la municipalité a fait ériger dans le cimetière communal une table commémorative.

De ces siècles d'histoire, le village d'Andilly possède un patrimoine d'exception qu'il a su conserver.

Ainsi, bon nombres d'anciennes demeures, bijoux architecturaux, témoignent du passé de la commune et ont trouvé un second souffle, comme le château des Sources devenu la mairie en 2003, le château de Belmont, le château Gaillard, le château des Orchidées, le château Rodocanachi, et celui des Plantes, la maison Finot, l'église Saint-Médard et le Colombier.



Andilly, village niché au cœur du Val-d'Oise, mitoyen avec la forêt de Montmorency, bénéficie d'une situation privilégiée entre ville et campagne. À moins de 20 km de Paris et de Cergy-Pontoise, préfecture du département, Andilly offre à ses habitants une vue imprenable sur la capitale et de nombreux espaces boisés qui occupent en grande partie son territoire.



Une nouvelle Fleur et un ruban pour Andilly

Pour son cadre de vie convivial et soigné, son attractivité et ses actions en faveur du développement durable et de la biodiversité, Andilly a obtenu en novembre 2020 la 3^{ème} Fleur du label "Villes et Villages Fleuris" !

Cette distinction nationale est aussi et surtout la récompense d'un engagement fort en faveur de l'amélioration de la qualité de vie pour le bien-être des Andillois. Notre candidature a pu être maintenue grâce au travail sans relâche des agents des Services techniques pendant la crise sanitaire et nous pouvons en être fiers !

Une nouvelle fleur et... un ruban !

Le jury national du concours "les rubans du Patrimoine" a décerné un prix régional à Andilly en octobre 2020 pour les travaux d'envergure lancés en 2018 dans le cadre de la requalification du centre-bourg, avec le réaménagement de la place Louis-Jean Finot et la revalorisation du parc de la mairie. Ce concours met à l'honneur et récompense les actions pour réhabiliter les lieux de mémoire qui participent à la vie économique de la France et les efforts de sauvegarde du patrimoine bâti.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER : UN ENJEU ESSENTIEL DU PLU

Approuvé en février 2017, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré dans le respect du développement de la commune, de l'aménagement de son territoire et de la gestion de ses ressources afin de satisfaire les besoins économiques, sociaux, paysagers et environnementaux.

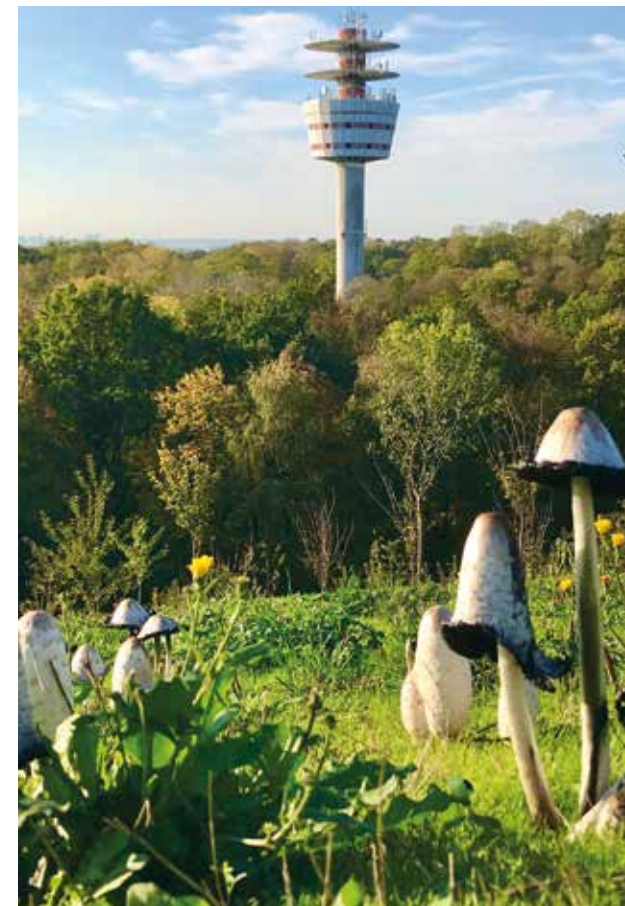
Lors de la rédaction des nouvelles règles d'urbanisme, la commune a veillé à conserver

son identité et son authenticité. Le programme d'aménagement et de développement durables (PADD) définit la stratégie et la préservation du territoire communal dans une logique de développement durable et en compatibilité avec les documents supra communaux tels que le Schéma directeur de la région Île-de-France.

L'année 2021 sera consacrée à la révision du PLU afin de renforcer nos règles environnementales et de s'adapter à l'évolution de notre territoire.

DE NOUVELLES ACTIONS GRÂCE AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Sous l'impulsion de la commune et grâce à l'Agence des espaces verts (AEV), l'Office national des forêts (ONF), la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-d'Oise (CAUE), de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur le domaine régional d'Andilly, comme la gestion du plateau, la mise en place de l'écopâturage, la création et l'extension d'un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF).



De manière systématique, lorsqu'un terrain situé en zone agricole ou en secteur Espace naturel sensible (ENS) est signalé en vente, la commune sollicite d'office ses partenaires, la SAFER et l'AEV, pour une préemption. **L'objectif étant de préserver ces espaces et de les valoriser.**

Par exemple, sur les trois dernières années, trois terrains ont été préemptés par la SAFER à la demande de la commune. Des vergers sont en cours d'implantation sur lesdites parcelles et un terrain est actuellement en cours de préemption par l'AEV en zone ENS. La commune a également

fait appel au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-d'Oise pour un audit sur l'ensemble du territoire. **Ce qui a permis de prodiguer de nombreux conseils sur l'aménagement et la mise en valeur d'Andilly.** Tout récemment, en partenariat avec la commune, l'Office national des forêts et l'AEV ont signé une convention afin de mettre à disposition des terrains et de les clôturer pour les chevaux au repos du Centre équestre d'Andilly. Cette démarche permet ainsi de sécuriser ces sites en ayant une présence continue.

Le Syndicat Emeraude, un partenaire du quotidien pour optimiser la collecte des déchets

Un travail de collaboration constant est mené avec le Syndicat Emeraude, structure intercommunale en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets de la Vallée de Montmorency. En perpétuelle évolution sur la valorisation de nos déchets, le syndicat a instauré depuis mai 2019 l'extension des consignes de tri pour le bac jaune. Très simplement, depuis cette date, tous les emballages et papiers sans exception se trient. Pour les nouvelles constructions, avec l'expertise du syndicat, la commune continue de privilégier l'installation de bornes enterrées dans l'habitat collectif. Ce dispositif, plus économique et plus rapide, offre aussi aux habitants un espace plus propre et esthétique. Du côté des encombrants, dans un souci de proximité, notre commune a souhaité accueillir une déchetterie mobile, une fois par an, sur le parking du Complexe polyvalent.

Enfin, proposé aux habitants des secteurs pavillonnaires, le bac pour les déchets végétaux a fait son apparition. Cette collecte, effectuée de mars à novembre, permet un meilleur traitement de ces déchets.

Le Syndicat Emeraude, c'est aussi l'échange de savoirs avec les plus jeunes lors d'animations scolaires au sujet du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets, grâce au compostage. Afin d'étendre et de généraliser la pratique du compostage, tous les Andillois ont été invités à suivre les animations du syndicat et à appliquer ces gestes simples à la maison.



De manière générale, Andilly inscrit la préservation de la biodiversité dans toutes ses décisions d'aménagement du territoire et souhaite contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. Cette transition devra désormais aussi prendre en compte l'épisode de crise sanitaire de la Covid-19 que nous traversons. Cette étape inédite doit nous faire repenser nos modes de vie et notre impact sur l'environnement.

Pendant la période de confinement, même si certains projets ont dû être mis en pause, la commune a su se réinventer et a continué d'accompagner au mieux les Andillois. Dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières, les équipes des services techniques ont pu maintenir leur action environnementale et assurer la propreté de la ville. La municipalité tient à saluer le dévouement et l'implication de ses équipes qui ont fait face aux incivilités, qui elles, ne s'arrêtent jamais.





UN FLEURISSEMENT ESTHÉTIQUE ET RESPONSABLE

La commune conçoit son fleurissement dans le respect des ressources naturelles disponibles et dans une démarche écologique poussée en favorisant la biodiversité, tout en procédant à des associations végétales étudiées.

Chaque année, le fleurissement change de trame et est composé en fonction d'un thème créatif. Pour donner du caractère aux compositions, une plante atypique et originale, comme la celosia cristata, est mise à l'honneur.

Pour éviter tout gâchis, tous les ans, un certain nombre de vivaces est récupéré pour être replanté dans d'autres massifs, notamment les jardinières des écoles, où notre service des espaces verts accompagne les enfants dans les plantations. **Dans un souci environnemental, les plantes sont choisies en fonction de leur besoin en eau.**

Le géranium, la verveine, la sauge, le bégonia, le tabac et l'osteospermum sont ainsi privilégiés. Afin d'atteindre une certaine autonomie, la commune a installé une serre au sein du parc de l'accueil de loisirs. Cette action permettra de sensibiliser nos jeunes andillois au cycle végétal.



Coquelicots, giroflées, pavots de Californie, mufliers, pâquerettes, pissenlits, pétunias, cymbalaires des murs, vergerettes, verveines de Buenos Aires, amarantes queue de renard, chélidoines vivaces, valérianes, millepertuis perforés et d'autres plantes encore nous font souvent le plaisir de pousser librement là où on les attend le moins... **Cette flore spontanée est le résultat de l'engagement "Zéro phyto"**. Vous découvrirez sûrement cette nouvelle biodiversité lors de vos balades à Andilly...




UNE ÉQUIPE
DÉDIÉE
À NOTRE
CADRE DE VIE

Deux entités ont été créées au sein des services techniques, espaces verts et bâtiments, pour répartir au mieux les tâches et les savoir-faire.

Au quotidien, Alexandre, Antoine, Vincent et Frédéric aux espaces verts ; Christophe, Tony et Joseph aux bâtiments sont en charge de l'aménagement, de l'entretien du cadre de vie et de l'espace public et de la valorisation du patrimoine communal.



LA CHARTE DE L'ÉCO-CITOYEN ANDILLOIS

L'eau

- Prendre des douches plutôt que des bains.
- Ne pas faire couler l'eau du robinet inutilement quand on se brosse les dents.
- Récupérer l'eau de pluie (cuves, bacs,...).

Gestion des déchets

- Préférer le courrier électronique au courrier papier.
- Utiliser le verso des feuilles imprimées comme brouillon.

Trier ses déchets

- Bac marron : ordures ménagères.
- Bac vert : verre.
- Bac à couvercle jaune : bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques, cartons.
- Bac à couvercle vert : végétaux.
- Déchetterie : gravats, bois, métaux, déchets verts.
- Encombrants : collecte ou déchetterie
- Demetox : apport volontaire des déchets ménagers toxiques tels que peintures, solvants, huiles, batteries, produits de nettoyage
- Composteur : fabriquer de l'engrais naturel grâce aux déchets de cuisine (épluchures de légumes et de fruits, filtres à café, thé, pain) et de jardin (herbes, feuilles mortes, fleurs fanées, déchets de tonte et petite taille).

Énergie & transports

- Utiliser le vélo plutôt que la voiture pour les courtes distances.
- Privilégier le covoiturage.
- Utiliser des ampoules basse consommation.
- Éteindre les appareils électriques au lieu de les laisser en veille (ordinateurs par exemple).

Durée de vie des déchets dans la nature

Mouchoir en papier	3 mois
Cigarette	3 mois
Sac plastique biodégradable	3 mois
Chewing-gum	5 ans
Sac en plastique	10-100 ans
Boîte aluminium	10-100 ans
Gobelet en plastique	100-1000 ans
Polystyrène	1000 ans
Verre	4000 ans

Parce que :
 "Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants"
 Antoine de Saint-Exupéry.



Impliquer les Andillois

L'engagement des Andillois passe tout d'abord par la sensibilisation de la jeune génération.

Le conseil municipal des enfants (CME), dès sa création en 2009, s'est intéressé à la protection de l'environnement. Ses 13 membres et ceux qui leur ont succédé se sont impliqués avec beaucoup de sérieux dans les questions environnementales.

Pour donner encore plus de poids à leurs projets et les responsabiliser, les membres du CME travaillent main dans la main avec les adjoints de l'équipe municipale.

Après avoir élaboré la charte de l'éco-citoyen andillois afin d'attirer l'attention de leurs camarades sur les questions environnementales, les jeunes du CME ont mis en place de nombreuses actions sur le terrain.



ANDILLY SANS DÉCHET !

À l'initiative du conseil municipal des enfants, toutes les générations d'Andillois se retrouvent tous les trois mois pour une marche écocitoyenne.

Cette opération pédagogique, qui est devenue un rendez-vous incontournable, permet de nettoyer les rues, les sentes du village et de préserver l'équilibre de la nature.



1, 2, 3 GERMEZ !

Toujours à l'initiative des membres du CME, une grainothèque a été installée dans la ludo-bibliothèque. Cet outil permet l'échange continu de graines de fleurs, de fruits et de légumes hors du système marchand. Basée sur le mode du troc, cette grainothèque invite les habitants à déposer des graines de leur production et à prendre, en échange, un sachet de semences proposé par un autre jardinier.



S'HABITUER À COMPOSTER

La restauration scolaire ne cesse d'évoluer à Andilly. Lutter contre le gaspillage alimentaire, penser au cycle des déchets et réduire significativement leur quantité, sont autant de thèmes abordés avec les enfants, les parents et les agents municipaux.

Depuis deux ans, le principe du compostage est appliqué dans les écoles et l'accueil de loisirs de la commune. L'objectif est de recycler les déchets organiques résultant du gâchis alimentaire et d'alerter les élèves sur les conséquences du gaspillage. Ainsi, un composteur a été installé dans chaque établissement scolaire pour les repas de la pause méridienne et à l'accueil de loisirs pour les goûters. Le compost, engrais naturel, est récupéré régulièrement et permet de nourrir les potagers des écoles, les jardinières et les massifs de la commune.

CULTIVER SON POTAGER

Les jardins potagers installés à l'accueil de loisirs, ainsi qu'au sein des écoles Charles Perrault et Sylvain Lévi se portent bien !

Depuis leur mise en place, ces carrés potagers offrent un outil pédagogique tout au long de l'année en sensibilisant tous les enfants à l'environnement et au cycle des saisons et en leur donnant goût aux fruits et légumes en s'amusant. Les récoltes donnent l'occasion de se retrouver autour d'agréables moments, comme les "dégustations" organisées par l'accueil de loisirs avec les parents et leurs enfants. Cette année, les potagers ont évolué avec l'acquisition de nouvelles jardinières plus modernes et mieux adaptées. En libre accès, le potager du parc de la mairie et le parterre de plantes aromatiques de la rue Gaëtan Pirou permettent à tous les habitants de profiter des récoltes ou tout simplement d'observer la croissance des plus jeunes pousses.



CONSERVER SES BOUCHONS

Le conseil municipal des enfants continue de collecter les bouchons ménagers avec toujours autant d'implication. Ces derniers sont ensuite remis à l'association "Les bouchons d'Amour" qui les vend à une société spécialisée dans le recyclage plastique. Les bénéfices permettent aux personnes en situation de handicap d'acquérir du matériel adapté.



S'ÉCHAPPER À ANDILLY

De mars à décembre, l'Agence des espaces verts (AEV) d'Île-de-France organise des animations "Nature" afin de découvrir l'incroyable richesse du patrimoine naturel francilien. Chaque visite, encadrée par des spécialistes de l'environnement, permet de présenter l'intérêt écologique d'un site. À plusieurs reprises, en partenariat avec la commune, le plateau d'Andilly, ancienne zone de carrières et de cultures, a fait l'objet de visites guidées pour observer la richesse de la végétation et la présence de nombreux insectes qui participent à la biodiversité du lieu. Ces visites permettent aussi de profiter de l'impressionnant belvédère qui donne un panorama à 360° sur Paris, de surplomber la canopée de la forêt de Montmorency et, par temps clair, d'observer l'Axe-majeur de Cergy-Pontoise et sa passerelle rouge. Ces vues imprenables nous aident à comprendre comment cet espace naturel régional a été aménagé.

Restez informés en consultant le site internet www.aev-iledefrance.fr

FÊTER ENSEMBLE LA TRANSHUMANCE

La transhumance fait son apparition en 2015 lors de la Fête de la Nature.

Cette animation en faveur de l'environnement et de la biodiversité met en avant la méthode ancestrale de la transhumance qui consiste à faire migrer périodiquement le bétail entre les pâturages d'hiver et ceux d'été.

À Andilly, c'est un troupeau de moutons de race "Solognot" qui se déplace encadré par des bergers professionnels et leurs chiens. Le troupeau traverse le village en passant sur le territoire de communes voisines et laisse dans son sillage de nombreux promeneurs curieux de se déplacer au son des clochettes des animaux.

Cette animation est aussi l'occasion de présenter les moutons solognots, connus pour leur rusticité. Cette race française était au bord de l'extinction avant de retrouver place dans nos prairies, friches ou terrains escarpés avec le retour en force de l'écopastoralisme. Autour de la transhumance, différentes animations sont proposées au public, avec par exemple, la fabrication de savons feutrés, la découverte du filage de laine et des démonstrations de chiens de berger.

Nous espérons pouvoir de nouveau, vous retrouver autour d'une transhumance en 2021 !




LE PLUS
BEAU DES
PATRIMOINES
SOUS NOS YEUX

Les arbustes sont présents sur tout le territoire de la commune. Pour leur entretien, une taille douce est privilégiée afin de préserver leur aspect naturel et de favoriser la bonne santé du végétal. Dans le parc des Huit arpents, une certaine hauteur de taille des arbustes est maintenue pour laisser des lieux de nourrissage et de nidifications aux insectes, oiseaux et petits mammifères. Le même traitement est réservé aux arbres. La commune privilégie une taille douce pour éliminer bois morts et branches cassées, tout en diagnostiquant leur état de santé. Le développement durable ne se réduisant pas à la protection de l'environnement, la commune s'est engagée dans la dimension sociale en confiant l'entretien des arbres à **l'entreprise adaptée Le Colombier**, basée à Groslay (95). Cette même société est également en charge des 20 000 m² d'espaces verts du Parc des Huit arpents. Volontairement, à l'automne, les feuilles mortes sont laissées au pied des arbres et leur décomposition produit naturellement de l'humus. Cette technique a porté ses fruits pour certains arbres dévitalisés.



Une attention particulière est portée aux plantes vivaces mellifères et nectarifères, présentes dans tous les massifs de la commune. Ammi majus, delphiniums, sauges variées, équinoxes, verveines de Buenos-Aires, equinaceas, phlox, lythrum, astrantia major et d'autres essences encore sont intégrées aux massifs pour attirer les insectes et favoriser la pollinisation. Des écosystèmes sont ainsi recréés tout en gardant un aspect esthétique. Pour préserver certains sites, les pelouses sont tondues le plus tard possible pour laisser aux insectes butineurs de quoi se nourrir après l'hiver. **Ainsi, les tontes ne sont jamais planifiées. En fonction des années, des intempéries, des vagues de sécheresse ou de pluie, les agents des espaces verts adaptent leur gestion des sols.**

Les zones de prairie fleurie, composées entre autres de soucis, de lins rouges annuels, de pavots de Californie, de bleuets, sont fauchées en fin de floraison.

La fauche est laissée au sol pendant plus de quinze jours pour laisser grainer, puis est ramassée. Dans ces prairies grainées, certaines espèces endémiques comme la pâquerette ou le pissenlit trouvent également leur place.



Améliorer notre biodiversité

Parmi un panel d'activités de gestion raisonnée appliqué sur le territoire d'Andilly, les méthodes présentées sont devenues des habitudes pour nos équipes des espaces verts et nous permettent d'être en parfaite harmonie avec la biodiversité.

UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

L'écopâturage et nos brebis "défricheuses"

Depuis plusieurs années, la commune a adopté la méthode de l'écopâturage pour défricher ses prairies et terrains escarpés. Cette solution de gestion écologique a permis de remplacer les machines par un troupeau de moutons et brebis solognots, deux vaches bretonnes pie noire et deux ânes de Provence. Le bilan dressé par la commune au sujet de l'écopastoralisme et de sa gestion différenciée est très positif. Le silence du pâturage a remplacé le vacarme des machines.

Aujourd'hui, ce troupeau se concentre essentiellement sur le plateau d'Andilly et sa zone de travail continue de se développer. Récemment, grâce à une convention signée avec l'AEV, un troupeau de 14 moutons de race "Solognot"

accompagné d'un bélier, ont investi une des trois parcelles clôturées du plateau d'Andilly dans le but de débroussailler ces zones boisées en friche. Contrairement aux machines, l'écopâturage a participé à la sauvegarde des espèces animales et végétales qui habitent les terrains. Le broyage des végétaux et la destruction des habitats d'insectes et petits animaux ont ainsi pu être évités. Grâce au travail du troupeau, Andilly a pu se réappropriier ces sites en friche et préserver les lieux.

En effet, cette pratique se manifeste par un quasi-total respect de l'environnement (réduction du dioxyde de carbone, aucun déchet, aucun traitement, fertilisation naturelle, etc.) et participe à la conservation et à la promotion de races rustiques et peu connues, comme le mouton solognot. La présence des animaux fait aussi le bonheur de nombreux promeneurs !

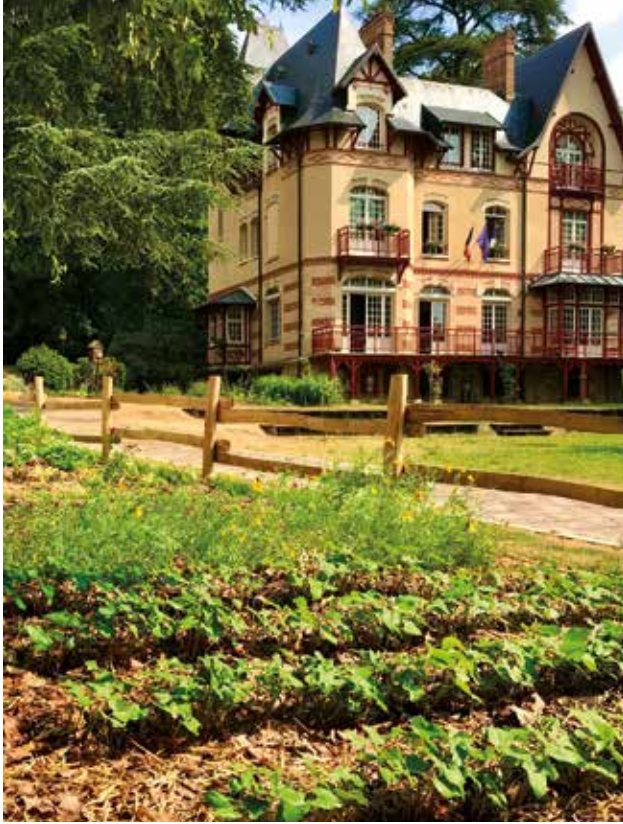
Et le fauchage tardif, c'est quoi ?

Depuis plusieurs années, l'équipe des espaces verts pratique le fauchage raisonné sur différents lieux de la commune, comme la pelouse des châtaigniers, la Sablière, dans la rue de l'église, sur certaines parcelles du cimetière et dans le parc des Huit arpents. Cette méthode de gestion différenciée réduit efficacement le contact direct de l'être humain avec la végétation et permet à la biodiversité de profiter de tous ses droits. Grâce au fauchage tardif, orchidées et carottes sauvages, bourraches, ajugas et cardères sauvages, mais aussi abeilles charpentières, syrphes, moro-sphinx, reinettes, crapauds et salamandres font de nouveau partie de notre paysage.



Désherbage manuel

Le désherbage manuel reste le moyen le plus écologique pour se débarrasser des plantes indésirables. Au sein de la commune, cette méthode est privilégiée et appliquée dès que possible.



UN POTAGER POUR DES SEMENCES OUBLIÉES

La commune a souhaité s'inscrire dans une démarche de collecte et de conservation de graines de diverses variétés dans le sillage du botaniste russe, Nikolaï Ivanovitch Vavilov. Pour ce faire, elle a signé une convention de partenariat pour la protection de la biodiversité cultivée avec le CRBA (Centre de ressources de botanique appliquée).

Le potager bio en permaculture (concept qui vise à créer des écosystèmes), implanté dans l'enceinte du parc de la mairie, a accueilli trois espèces aux seules fins de récupérer les graines. À leurs côtés et destinés à la récolte, on pouvait reconnaître le poireau de Gennevilliers, le chou Milan de Pontoise ou le concombre blanc parisien, entre autres, originaires des environs et disparus depuis des décennies.

PROTÉGER NOS PLUS BELLES ESPÈCES

Présence du jaseur boréal

La commune a eu la chance d'observer une espèce rare d'oiseau trouver refuge dans nos jardins : le jaseur boréal. Ce passereau qui arrive tout droit de la taïga scandinave ou de Sibérie se nourrit d'insectes, de baies et de fruits pendant l'hiver. Il migre vers le sud à partir des mois de novembre et décembre. La principale raison de sa migration s'explique par un manque de nourriture et la recherche d'une température plus clémente. Sa venue est un événement. Quelques dizaines de jaseurs seulement viennent explorer notre territoire !

Mais aussi...

Agents des espaces verts ou habitants nous ont signalé la présence du faucon crécerelle, de la sittelle torchepot, de couples de chardonnerets élégants, du troglodyte mignon, du pic épeiche, de nombreux passereaux et bien d'autres insectes, animaux et petits mammifères, comme le chevreuil, le hérisson, l'écureuil ou encore la fouine qui participent à l'équilibre de notre écosystème. Et si nous parlons souvent de l'abeille comme principal pollinisateur, Andilly prête attention aux butineurs indépendants, comme le bourdon, le moro-sphinx (papillon), l'abeille charpentière, la guêpe maçon et bien d'autres insectes en leur offrant le logis grâce à l'installation d'hôtels à insectes. Nous savons aujourd'hui qu'ils pollinisent trois fois plus de plantes quotidiennement que les abeilles.

Vous avez, vous aussi, rencontré des insectes, oiseaux et mammifères qui ont attiré votre attention, tenez-nous au courant (secretariat@mairie-andilly.fr), cela nous permettra de faire un état de la biodiversité dans notre village !



Jaseur Boréal



Pic épeiche



Moro-sphinx



Abeille charpentière



Sittelle torchepot

Lutte contre le frelon asiatique : aide financière pour la destruction des nids

En suivant les recommandations d'organismes spécialisés, et depuis le classement en danger sanitaire pour l'homme et l'abeille domestique, la municipalité a souhaité mettre en place un dispositif de destruction du frelon asiatique sur l'ensemble de son territoire pour que cette lutte ne se limite pas au domaine public. Elle prend ainsi partiellement en charge le coût de l'intervention à raison de 50 %, dans la limite d'un plafond maximum de 60 €. Monsieur Patingre, Andillois et référent frelon, a été désigné pour la reconnaissance des nids. Pour la destruction, la commune mandate des entreprises habilitées sur le domaine public ou privé. **En 2019, cinq nids ont été retirés.**



Le plateau d'Andilly, un site d'exception

À l'initiative de la commune, l'AEV poursuit son action sur le plateau au travers d'une veille foncière et de rachats de parcelles lorsqu'une opportunité se présente.

Grâce à ces actions et l'impulsion de la commune, le plateau a été entièrement requalifié. Des aménagements piétonniers ont été créés, incitant le visiteur à la balade. Une table d'orientation a été installée, offrant ainsi une lecture du paysage et de son panorama à 360°. Plus récemment, une entrée a été réaménagée sur la route du Fort, facilitant le lien piétonnier vers les sentes descendantes vers le cœur de ville. Dans le cadre d'une convention de pâturage, l'AEV, en partenariat avec l'ONF et la commune, a également permis au centre équestre d'Andilly de laisser des chevaux à la retraite ou en repos.



PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES

Moins de déchets, plus de paillage

Dans la mesure du possible, les déchets verts sont systématiquement broyés, y compris les sapins récupérés après les fêtes de fin d'année. Quand les essences s'y prêtent (hêtre ou acacia), elles sont récupérées pour former du paillis.

Un éclairage public moins énergivore

La commune continue de transformer progressivement son éclairage public pour le rendre économe en énergie, respectueux de l'environnement et de la trame noire, afin de préserver la vie des nocturnes.



La chapelle Saint-Charles s'est refait une beauté

Des travaux ont été entrepris à l'intérieur de la chapelle de l'église Saint-Médard. Les murs ont été décapés pour retrouver la pierre naturelle, le sol a été isolé et recouvert par un carrelage aspect pierre naturelle. L'éclairage et l'électricité ont été revus et mis aux normes. Le système de chauffage a été remplacé pour une meilleure performance thermique et un meilleur rendement énergétique. Cette restauration, qui a su conserver l'ambiance spécifique de la chapelle, permet aux utilisateurs de se réappropriier les lieux.

Le centre Rostand garde toute son énergie

Située au cœur du village, la Villa Finot est un élément bâti protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme. Afin de préserver cette demeure néo-classique du début du XXI^{ème} siècle, une rénovation énergétique, ainsi qu'une rénovation des façades ont été entreprises.



Restons branchés !

Pendant les travaux d'aménagements paysagers du centre-bourg, la commune s'est dotée d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).



Améliorer encore la qualité
de l'espace public

En janvier 2018, accompagnée par le CAUE du Val-d'Oise, Andilly a lancé des travaux d'envergure pour recréer son cœur de village en réaménageant entièrement la place Louis-Jean Finot et en revalorisant le parc de la mairie. L'objectif primordial était de redonner à cette place, carte de visite de la commune, son rôle de lieu de rencontre, de flânerie et d'activités, de créer des espaces interdépendants et de mettre en scène l'architecture patrimoniale et paysagère du lieu, **en laissant une présence forte au végétal et à l'eau.**



Aujourd'hui, cette nouvelle place offre des espaces généreux. Les circulations piétonnes et routières sont sécurisées et les stationnements sont réorganisés. Le projet visait également à revaloriser le Château des Sources, son parc directement relié à la place Louis-Jean Finot et de mettre en scène la vue sur Paris. Cet espace est désormais constitué de gradins et d'escaliers en bois, d'un parvis devant le bâtiment de la police municipale faisant le lien avec la place Finot et d'un



miroir d'eau de 80 m² où chacun peut venir s'asseoir sur le pourtour. Ce miroir d'eau est aussi favorable aux oiseaux et insectes qui viennent se désaltérer, comme pour cette Bernache du Canada venue se rafraîchir avant de reprendre son envol. Près du point d'eau, le monument aux Morts retrouve toute sa place grâce à la création d'une large allée. Enfin, une aire de jeux a été installée pour les plus jeunes et un parking a été créé dans la partie basse du parc.

Pour la réalisation, le choix s'est porté sur des matériaux nobles s'intégrant parfaitement dans l'histoire patrimoniale du Val-d'Oise. Une attention particulière a également été portée sur le choix des végétaux.

Le principe d'aménagement végétal sur la place a permis de créer des socles végétaux devant les bâtiments publics, comme la ludo-bibliothèque, et des bandes plantées en pieds de façade devant les habitations. L'entrée de la place est arborée avec des érables champêtres. Des savoniers (koelreuteria paniculata), connus pour leur feuillage ajouré, sont plantés en périphérie sud de la place. Dans le parc, le principe de plantation a été soumis à l'orientation générale afin de dégager la vue sur la capitale. Ainsi, cet espace est simplement engazonné et bordé par des haies existantes.



Projeter notre village dans l'habitat du futur

Dans le cadre de l'opération de construction de logements rue Charles de Gaulle, actuellement en cours, la commune a le projet de créer, en collaboration avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), **une coulée verte à vocation piétonne qui s'insèrera de manière naturelle au site déjà existant.**

Le secteur dit "Les Berchères", situé à l'est de la commune et à l'entrée de la ville de Montmorency, a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'objectif de ce projet est de revitaliser un secteur qui a subi

une pollution des sols, tout en permettant le renouvellement urbain, en développant l'habitat et en requalifiant le secteur.

D'un point de vue environnemental, la commune fait des objectifs de développement durable de l'opération une ambition forte. Elle suivra ces objectifs tout au long du projet avec l'appui de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), du CAUE, de l'AEV, de la Préfecture et de notre bureau d'études en charge de la révision du PLU. Un diagnostic environnemental a déjà été réalisé par le cabinet de conseil et d'ingénierie EODD, spécialiste de l'environnement et de l'énergie.

PARTICIPER AUX PROJETS CITOYENS

Lancé en juillet 2019, le budget participatif a permis aux Andillois de s'investir dans la vie de la cité en proposant des projets d'intérêt général.

Deux projets, ancrés dans l'amélioration du cadre de vie, ont été retenus :

- L'embellissement du cimetière :

avec la mise en valeur de ce lieu de recueillement en viabilisant les allées et en procédant à la pose d'une plaque indiquant les heures d'ouverture à chacune de ses entrées.

- L'installation d'une boîte à livres dans le centre-bourg :

les livres sont mis gratuitement à la disposition des habitants qui peuvent librement en prendre et/ou en déposer.



LUTTER CONTRE LA POLLUTION VISUELLE

Une action a été menée afin de faire respecter le cadre légal environnemental et réduire la prolifération de panneaux et autres pancartes publicitaires qui nuisent au cadre de vie. Au même titre, des travaux d'enfouissement ont été entrepris pour faire disparaître les câbles disgracieux des réseaux électriques et téléphoniques aériens.



STOPPER LA POLLUTION CANINE !

Pour le mieux "vivre ensemble", plusieurs points de distribution de sacs pour les déjections canines sont installés et sont régulièrement ravitaillés. Un arrêté municipal a été pris afin de verbaliser, le cas échéant, les propriétaires de chiens indécents.



Avant

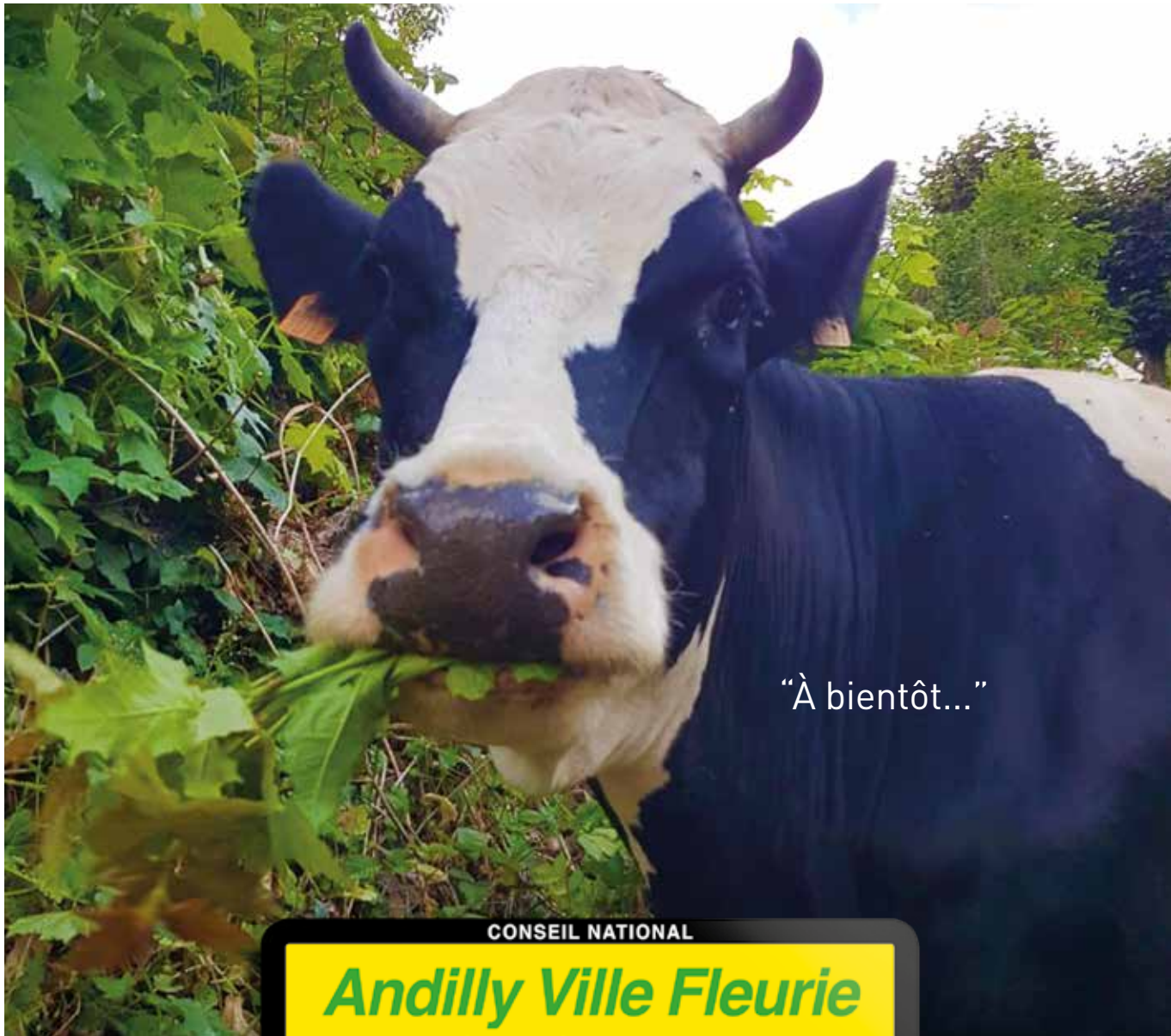


Après



ANDILLY
CULTIVE
SON CADRE
DE VIE





“À bientôt...”

CONSEIL NATIONAL

Andilly Ville Fleurie



DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS